

Merci de compléter les champs ci-dessous en lettres majuscules

COMMUNE :

Date du début d'activité (jj/mm/aaaa) :

IDENTITE DE L'ENTREPRISE :

Raison sociale :

SIRET :

Enseigne :

Type d'Activité :

Nom et Prénom du Dirigeant/Gérant :

Numéro de téléphone :

Mail :

ADRESSE DU LOCAL CONCERNE :

N° :

BIS/TER :

N°Appt/Villa :

Intitulé de la voie :

Adresse de facturation si différente du local d'activité :

RECENSEMENT DES BACS DE COLLECTE :

Bacs déjà sur place :

Couleur couvercle (noir ou jaune)	Numéro sur la cuve du bac (au dos du bac) <i>= Le numéro à 6 chiffres gravé en blanc sous les poignées du bac.</i>

Commande de bacs :

TYPES DE BACS	LITRAGE (120, 240, 360, 660, 770 litres)	NOMBRE DE BACS
Bacs à ordures ménagères : couvercle noir		
Bacs emballages recyclables : couvercle jaune		

- Seul le bac Ordures Ménagères à couvercle noir est facturé au tarif de 0,04 €/litre collecté.
- Tout bac présenté à la collecte est considéré comme plein et facturé à son volume nominal.
- La facturation est semestrielle et envoyée à terme échu.
- Dans le cas où le professionnel ne peut être doté de bacs individuels, le montant de sa redevance sera établi en fonction de l'estimation du volume de déchets produits.
- Les professionnels produisant peu de déchets et ne pouvant être équipés de bacs individuels seront facturés sur la base d'un foyer d'une personne.
- Les bacs d'ordures ménagères sont collectés une fois par semaine et les bacs d'emballages recyclables tous les 15 jours.

Fait à :

Le :

Signature(s) :

*Fiche à retourner complétée, datée, signée et accompagnée d'un extrait du registre du commerce et des sociétés (KBIS) à **dechets@coteauxdugirou.fr** ou par courrier à Communauté de Communes des Coteaux du Girou, 1 rue du Girou, 31380 GRAGNAGUE*

CONDITIONS D'ACCES AU SERVICE DE COLLECTE POUR LES PROFESSIONNELS :

Par extension à la notion de déchets des ménages, le service de collecte est mis à la disposition des activités professionnelles produisant des déchets assimilables aux déchets ménagers (art2224.14 du CGCT). Sous réserve de dispositions législatives et réglementaires spécifiques, cette assimilation est possible lorsque les propriétés et caractéristiques de ces déchets, les matériels nécessaires à leur collecte et les conditions de leur manutention répondent aux cahiers des charges des marchés de collecte et du règlement de collecte consultable sur notre site internet : www.cc-coteaux-du-girou.fr

→ Il appartient à l'entreprise de se manifester pour tout changement de situation

Situations	Pièces justificatives à fournir
Déménagement	Ancien local : ➤ Attestation notariée + préciser le nom et l'adresse de du nouveau propriétaire. ➤ Copie de l'état des lieux de sortie avec date de départ précisée + indiquer le nom et l'adresse du propriétaire
	Nouveau local : ➤ Attestation notariée + préciser le nom et l'adresse de l'ancien propriétaire ➤ Copie de l'état des lieux d'entrée
Cessation d'activité	➤ Auto-entreprises : Dossier de clôture CMA ou RSI ou radiation répertoire des entreprises (SIREN) ➤ Autres activités : Extrait du registre du commerce et des sociétés (KBIS)

Protection des données à caractère personnel

Conformément au Règlement Général sur la protection des données entré en vigueur le 25 mai 2018 vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de limitation aux données vous concernant. Pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser au relai RGPD de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou. Par courrier au : 1 rue du Girou, 31380 GRAGNAGUE - par courriel à : rgpd@coteauxdugirou.fr – par téléphone au : 05 34 27 45 73.